

SITUATION SOCIALE

Un pacte pour la compétitivité et contre les déficits

Le pacte de responsabilité, « c'est un demi-point de croissance en plus à l'horizon 2017 et 200 000 emplois supplémentaires », indique le document de présentation du programme de stabilité adopté par le Conseil des ministres du 23 avril. À cet horizon, au total, 41 milliards seront consacrés à la diminution du coût du travail et aux allègements fiscaux destinés à améliorer la compétitivité des entreprises et donc créer des emplois.

Au nom d'une étrange symétrie à respecter, quelques élus socialistes ont estimé que le gouvernement en faisait trop pour les entreprises et pas assez pour les ménages « modestes ». C'est oublier qu'il y a, d'un côté, la lutte contre le chômage – « alléger les cotisations n'est pas un cadeau aux patrons, mais un soutien à l'emploi », – suivant le propos du ministre du Travail et, de l'autre, l'inévitable accroissement des déficits publics pour augmenter les prestations sociales et les rémunérations des fonctionnaires.

Cet épisode de désaccords politiques au sein de la majorité n'est pas subalterne. En demandant le report du pacte de stabilité pour les grands groupes ou le blocage du crédit impôt recherche ou encore la minoration des allègements fiscaux prévus pour les entreprises, les élus n'ont pas seulement voulu remettre en cause les engagements présidentiels, mais ils ont marqué leur refus d'une véritable stratégie de l'offre : c'est-à-dire une rupture avec les politiques menées depuis des décennies consistant en un accroissement constant de l'endettement de la France et de la fiscalité, aux motifs les plus inconsidérés, comme la C3S, par exemple.

Les chiffres des demandeurs d'emploi de mars (quasi-stabilité pour la catégorie A et légère hausse pour l'ensemble des catégories) montrent la nécessité d'une application rapide du pacte de responsabilité et de solidarité et même de son accélération. En effet, le rythme prévu pour la croissance en 2014 (1 %) ne permettra pas à lui seul d'obtenir rapidement et de façon incontestable une diminution du chômage.

Deux étapes importantes restent maintenant à franchir pour la mise en œuvre concrète du pacte. D'une part, les concertations au niveau des branches qui feront l'objet d'une évaluation lors de la conférence sociale de juillet. D'autre part, le vote définitif des textes législatifs relatifs à toutes les mesures annoncées. À cette occasion, il est impératif que le gouvernement confirme sa volonté de maintenir le cap choisi d'une priorité absolue donnée à la compétitivité des entreprises.